



Dévoiler dossier partie adverse à un tiers

Par AnneDUTEIL

Bonjour,

Depuis quelques jours, une personne cherche à exercer une pression morale à mon égard par le biais d'e-mails, et a clairement eu accès au dossier d'attaque de mon avocat (qui tarde à me répondre).
Son identité prétendue est celle de quelqu'un totalement extérieur à l'affaire.

Elle prétend avoir eu le dossier via la partie adverse (mais pas par l'avocat).

Transmettre ce type de donnée à un tiers non impliqué dans le procès est-il légal?
(je précise que le verdict a été rendu en ma faveur, mais la date butoir de l'appel n'est pas encore passée)

PS: Mes excuses si je n'ai pas posté au bon endroit, mais je n'étais pas sûre de la rubrique à choisir.

Merci de vos réponses